

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

DECRET INSTAURANT DE NOUVELLES REGLES D'INDEMNISATION AU 1^{ER} JUILLET : NOS SYNDICATS OBTIENNENT SA SUSPENSION PAR LE CONSEIL D'ETAT.

La FSU avec d'autres syndicats avait contesté ce décret devant le conseil d'état sur plusieurs points :

- La rupture d'égalité entre demandeurs d'emploi ayant des périodes de travail et ceux n'ayant pas travaillé,
- L'atteinte portée au droit à un revenu de remplacement pour les plus précaires dans une période de grande difficulté économique doublée d'une période de pandémie,
- L'illégalité du dispositif qui instaure une discrimination liée à la santé, la grossesse ou la situation familiale.

Le gouvernement n'a pas voulu reculer ni prendre en compte nos alertes ; pour la seconde fois le Conseil d'Etat a retoqué sa copie et nous donne raison.

OUI cette réforme est profondément injuste !

OUI cette réforme est profondément discriminante !

OUI cette réforme fait endosser uniquement aux plus fragiles les conséquences du chômage !

OUI cette réforme ne vise qu'à faire payer aux demandeurs d'emploi les pots cassés d'une politique qui a développé à outrance la flexibilité, les CDD et les contrats courts !

Dès le rendu du référé la direction générale a suspendu les formations en cours sur ces nouvelles règles d'indemnisation et le SNU TEFI Pôle emploi FSU exige qu'elle informe chaque demandeur d'emploi concerné par cette décision.

Mais le combat n'est pas fini : cette réforme est simplement suspendue pendant les quelques mois nécessaires au Conseil d'Etat pour se prononcer sur le fond de ce décret.

Néanmoins en prononçant la suspension immédiate de ce décret, le Conseil d'Etat reconnaît d'ores et déjà l'urgence à prendre une mesure conservatoire contre cette nouvelle pénalisation des plus précaires.



Le « quoi qu'il en coûte » a un prix !

Ce n'est pas aux plus précaires de le payer.

Le SNU Pole emploi FSU exige le retrait pur et simple de cette réforme



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

Facebook [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

Twitter [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr

Le 22 juin 2021